

Revue "L'essentiel" | Juillet 2026

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
ÉDITO	2
QUESTIONS AU MAIRE	3
FINANCES	4
SECURITE	6
SECURITE : DES RESULTATS QUI VONT DANS LE BON SENS	6
DE NOUVEAUX VISAGES POUR LA POLICE MUNICIPALE	7
ENFANCE & JEUNESSE	8
DANS LES COULISSES DU RESTAURANT SCOLAIRE	8
PRIX LITTERAIRE JEUNESSE DES GRANDES TERRES : LES JEUNES LECTEURS ONT RENDU LEUR VERDICT	9
ENVIRONNEMENT	9
MOUSTIQUES, FRELONS, EAU DE PLUIE : LA COMMUNE AGIT POUR VOUS	9
LES HAIES : RAPPEL DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIERE DE COUPE ET D'ARRACHAGE	10
FOCUS SUR LES DECHETS ABANDONNES	12
LA MUNICIPALITE EN ACTION	13
RECEPTION DU CHANTIER DU GIRATOIRE RD318	13
SOCIAL	13
UN MOMENT DE PARTAGE ET DE GOURMANDISE POUR NOS AINES	13
QUAND AIDER UN PROCHE DEVIENT UN DEFI, LE COCON EST LA	14
RENTREE SOCIALE, QUAND LA MAIRIE ET LE CCAS SE MOBILISENT POUR VOUS	15
ANIMATIONS & EVENEMENTIEL	16
« ARBORESCENCE » INVESTIT LA RUE PIETONNE	16
LES AFTER-WEEK SONT DE RETOUR !	16
PARC DE RAJAT : LE RENDEZ-VOUS NATURE FAIT SON RETOUR !	17
LA CEREMONIE DES ARBRES DE NAISSANCE : UNE TRADITION QUI PREND RACINE	17
LE POINT SUR...	18
LE CLIMAT ÇA COMMENCE ICI : COMPRENDRE, AGIR ENSEMBLE	18
CCEL	21
LES COMPETENCES DE LA CCEL	21
ÉTAT CIVIL	22

Édito

Quelques mois seulement se sont écoulés depuis le renouvellement de votre confiance, et déjà nous pouvons mesurer à quel point cette dynamique collective est une force précieuse.

Notre équipe municipale, soudée et déterminée, s'est mise au travail avec l'énergie et l'enthousiasme qui nous animent depuis le premier jour. Car servir notre commune, c'est bien plus qu'une mission, c'est un engagement du cœur que nous renouvelons chaque matin.

Les dossiers sont nombreux, les chantiers ambitieux.

Qu'il s'agisse de nos équipements, de la vie associative, du cadre de vie ou des services à la population, les sujets ne manquent pas, et c'est tant mieux ! C'est le signe d'une commune vivante, en mouvement, portée par des habitants qui croient en leur territoire et par des élus qui s'y consacrent pleinement.

Avant que l'été ne nous invite à souffler, je profite de cet édito pour vous souhaiter un bel été, bien mérité. Profitez de ces semaines pour vous ressourcer, partager de beaux moments en famille ou entre amis, et revenez avec toute l'énergie que mérite notre belle commune.

Après les festivités du 13 juillet dans le parc de Rajat, nous vous donnons rendez-vous au Forum des associations, le samedi 5 septembre, pour un autre moment fort de notre vie locale. Une belle occasion de (re)découvrir la richesse du tissu associatif qui fait la fierté de notre village.

Bel été à toutes et à tous !

Votre Maire, Raphaël IBANEZ

Questions au Maire

Lors de la dernière réunion consacrée à la sécurité de notre commune, deux dispositifs ont été évoqués : le changement de nom de la participation citoyenne et l'opération "Tranquillité Vacances". Pouvez-vous nous en dire plus sur ces deux initiatives ?

Afin de rendre notre dispositif de participation citoyenne plus lisible, nous le rebaptisons « Saint-Pierrards Vigilants », l'ancien nom n'en facilitant pas toujours la compréhension. Ce réseau repose sur des habitants volontaires, référents de proximité auprès de la gendarmerie et de la police municipale, dont la mission est de signaler tout événement ou comportement inhabituel dans leur quartier. Fondée sur la vigilance et la solidarité, cette démarche complète utilement l'action quotidienne des forces de l'ordre.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'existence du dispositif « Opération Tranquillité Vacances ». Le principe est simple : en cas d'absence (week-end ou vacances), informez-en au préalable la gendarmerie ou la police municipale. Les forces de l'ordre effectueront alors des patrouilles régulières aux abords de votre domicile. Nous vous encourageons vivement à utiliser ce service gratuit, discret et rassurant.

Les habitants sont inquiets par la prolifération du moustique tigre. Une commune voisine a récemment lancé une opération de stérilisation des moustiques mâles. Pourquoi Saint Pierre de Chandieu n'envisage-t-elle pas une démarche similaire ?

Le procédé est scientifiquement intéressant, des millions de moustiques mâles stérilisés sont relâchés près des zones d'habitation pour féconder les femelles, empêchant ainsi la reproduction. Les résultats annoncés promettent l'éradication de 90 % des moustiques, au bout de trois ans.

Mais trois ans, c'est précisément le premier frein. Le coût s'élève à 225 000 euros sur cette période, un investissement significatif que nous ne saurions engager sans une évaluation rigoureuse.

Par ailleurs, la jeune société qui commercialise ce dispositif est encore en phase de développement et ne peut pas, à ce stade, répondre à un grand nombre de communes simultanément. Nous suivons de près les résultats obtenus et restons en contact avec les acteurs du secteur. En attendant, les gestes simples restent essentiels, éliminer les eaux stagnantes, vider les soucoupes des pots de fleurs et couvrir les récipients extérieurs.

Des travaux importants sont prévus Chemin des Crêtes. Pouvez-vous nous expliquer ce chantier et la manière dont il a été préparé ?

Ce chantier est en effet une étape importante pour ce secteur de la commune, qui attendait depuis longtemps une remise à niveau complète. Au programme, la réfection de la voirie, la gestion des eaux pluviales, la mise en place de l'éclairage public, la sécurisation de l'arrêt de bus et l'aménagement de cheminements pour les usagers. Un programme ambitieux, qui va nettement améliorer le cadre de vie et la sécurité de tous ceux qui empruntent quotidiennement ce chemin.

Afin d'associer les habitants à ce projet, deux réunions publiques ont été organisées en amont du chantier. La première a permis de présenter le projet dans son ensemble et de répondre aux questions des riverains. Une seconde rencontre a suivi, pour présenter les ajustements apportés au projet ainsi que le planning prévisionnel du chantier. Ces échanges ont été l'occasion pour chacun de mieux appréhender les travaux à venir et d'anticiper les éventuelles contraintes de circulation dans ce secteur.

Le démarrage des travaux est prévu en automne 2026. Nous ferons en sorte de limiter les nuisances autant que possible et tiendrons régulièrement les habitants informés de l'avancement du chantier

Finances

FONCTIONNEMENT	BS 2026 COMMUNE
TOTAL DEPENSES	9 345 080,10 €
Charges générales	2 589 005,00 €
Charges de personnel	2 715 386,75 €
Fonds Péréquation FPIC	460 000,00 €
Virement à la section d'investissement	1 770 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	650 000,00 €
Charges de gestion courante	1 139 129,82 €
Charges financières	19 938,53 €
Charges exceptionnelles	1 120,00 €
Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €

FONCTIONNEMENT	BS 2026 COMMUNE
TOTAL RECETTES	9 345 080,10 €
Solde d'exécution reporté 2025	1 178 584,10 €
Remboursements sur frais de personnel	35 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	40 900,00 €
Produits des services et ventes diverses	422 252,00 €
Impôts et taxes	3 558 832,00 €
Fiscalité locale	3 405 364,00 €
Dotations, subventions, participations	358 738,00 €
Produits de gestion courante	320 000,00 €
Produits financiers	10,00 €
Produits exceptionnels	25 000,00 €
Reprises de provisions et dépréciations	400,00 €

INVESTISSEMENT	BS 2026 COMMUNE
TOTAL DEPENSES	8 864 174,12 €
Subventions d'investissements	36 051,00 €
Remboursements d'emprunts	224 748,01 €
Investissements incorporels	1 168 910,30 €
Fonds de concours	1 086 748,00 €
Investissements corporels	2 427 444,23 €
Investissements en cours	3 729 372,58 €
Opérations d'ordre entre sections	40 900,00 €
Opérations patrimoniales	150 000,00 €
Subventions d'investissements	36 051,00 €

INVESTISSEMENT	BS 2026 COMMUNE
TOTAL RECETTES	8 864 174,12 €
Solde d'exécution reporté 2025	2 232 560,38 €
Virement de la section de fonctionnement	1 770 000,00 €
Cessions d'immobilisations	450 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	650 000,00 €
Opérations patrimoniales	150 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 569 457,45 €
Subventions d'investissement	1 232 156,29 €
Emprunts	800 000,00 €
Investissements incorporels	5 000,00 €
Investissements corporels	5 000,00 €

Sécurité

Sécurité : des résultats qui vont dans le bon sens

Dans le cadre du dispositif #PrésentPourLesÉlus, la gendarmerie nationale transmet chaque année aux élus un bilan d'activité sur la commune. Le comparatif 2024/2025 dessine un tableau globalement positif, avec des progrès significatifs sur plusieurs fronts.

Sécurité routière et interventions : des signaux positifs

C'est sans doute le point le plus encourageant de ce bilan. On ne déplore aucun mort sur la commune en 2025, contre un décès l'année précédente et le nombre d'accidents corporels est en nette diminution. Le nombre total d'interventions recule également, avec moins d'accidents, de tapages et de divagations qu'en 2024, autant d'indicateurs qui témoignent d'une amélioration de la tranquillité publique.

Délinquance : une situation qui appelle la vigilance

Si certains indicateurs restent à surveiller, comme ceux de l'atteinte aux biens, les destructions et dégradations en revanche, sont en net recul. La gendarmerie

maintient une attention particulière sur l'ensemble des phénomènes délinquants afin d'adapter au mieux son action sur le territoire.

Ensemble, gendarmerie et police municipale illustrent une volonté affirmée de renforcer la relation de proximité avec la population et d'intervenir en amont des situations à risque.

Sur le terrain chaque jour : la police municipale en chiffres (depuis février)

Présence sur le terrain

- 730 heures de patrouille
- 43 opérations conjointes avec la gendarmerie (Convention de mise en commun des moyens)

Sécurisation des écoles

- 56 interventions à l'école élémentaire (deux fois par jour, hors mercredi)
- 70 interventions au collège (chaque jour de la semaine)

Infractions relevées

- 399 PVE infractions au Code de la route dont 277 PVE poids lourds
- 93 PVE stationnement abusif ou en zone d'activité

Cadre de vie

- 17 dépôts sauvages signalés et traités
- 5 déclarations de chiens dangereux prises en charge

De nouveaux visages pour la police municipale

La police municipale de Saint Pierre de Chandieu s'enrichit de deux nouvelles recrues aux profils complémentaires et aux parcours remarquables.

David D. arrive avec vingt-cinq ans de carrière et une conviction chevillée au corps.

Tout commence sur le terrain, dans les zones de sécurité prioritaire, où il forge pendant douze ans une expérience irremplaçable avant d'évoluer vers l'encadrement : chef de brigade, puis chef de poste du 9ème arrondissement de Lyon avec dix-sept agents sous sa responsabilité. C'est là qu'il imprime sa marque, en créant notamment une unité cycliste de quinze agents sillonnant la ville, et en s'investissant dans la prévention routière en milieu scolaire, fidèle à sa philosophie :

« L'innovation et la proximité sont les piliers de mon action »

La suite de son parcours le conduit aux fonctions de chef de service adjoint, coordonnant plusieurs unités et jusqu'à une centaine d'agents.

En rejoignant notre commune, il apporte bien plus qu'un CV : une méthode, un état d'esprit et la conviction que sécurité et humanité ne s'opposent pas.

À ses côtés, Audrey P. apporte vingt et un ans d'expérience au sein de la Gendarmerie Nationale.

Formée à l'école de gendarme adjoint volontaire de Tulle, elle a exercé à la brigade de Villard-Bonnot dans la vallée du Grésivaudan, avant de rejoindre après une formation complémentaire à Montluçon la communauté de brigades du Touvet.

S'en est suivie une affectation de dix ans au Centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie à Versailles, puis un retour dans notre région à la brigade de Villefontaine. Durant cette dernière période, elle a été détachée un an et demi à la Cellule des Violences Intrafamiliales de la compagnie de Bourgoin-Jallieu, développant une expertise précieuse dans l'accompagnement des victimes et l'audition des mineurs.

Terrain, renseignement, protection des publics vulnérables : un profil d'une rare richesse au service de la sécurité et de la tranquillité de nos habitants.

Enfance & Jeunesse

Dans les coulisses du restaurant scolaire

Ils y déjeunent chaque jour, mais ne connaissaient pas l'envers du décor.

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont eu le privilège de pousser les portes des cuisines du restaurant scolaire le temps d'une matinée.

Au programme : réflexion collective autour de la « cantine idéale », échanges sur l'hygiène et l'équilibre alimentaire, élaboration de menus mêlant plaisir et bonnes habitudes. Répartis en groupes de travail, les jeunes élus ont ensuite préparé leurs questions à destination de la cheffe, Marie qui a ouvert ses cuisines avec enthousiasme pour lever le voile sur l'organisation des repas, le travail des équipes et les exigences du quotidien.

Puis ils se sont investis concrètement avec la mise en place des tables, le service du repas... et pour certains, le privilège de servir le maire et plusieurs élus municipaux, un moment particulièrement valorisant. Ils ont été curieux, impliqués et attentifs, et sont repartis le sourire aux lèvres, avec une petite douceur en souvenir, une immersion concrète et valorisante qui leur a permis de savourer leur repas différemment, tout en découvrant l'organisation quotidienne des services de leur école.

Prix littéraire jeunesse des Grandes Terres : les jeunes lecteurs ont rendu leur verdict

Le Prix littéraire jeunesse des Grandes Terres a une nouvelle fois réuni les élèves de CM2 des écoles de Saint Pierre de Chandieu et de Toussieu ainsi que les classes de 6^{ème} du collège Charles de Gaulle autour d'un même objectif : découvrir le plaisir de la lecture et partager leurs coups de cœur littéraires.

Porté conjointement par les bibliothécaires des deux communes et la documentaliste du collège, ce projet s'inscrit dans le cadre de la liaison CM2- 6^{ème}. Tout au long de l'année scolaire, les élèves ont participé à de nombreuses animations autour d'une sélection d'ouvrages récents, choisie spécialement pour eux.

Les livres ont circulé dans les classes afin de permettre à chacun de les découvrir et de se forger sa propre opinion.

Après plusieurs mois de lectures, est venu le temps du vote. Une étape importante qui permet aux jeunes lecteurs d'exprimer leurs préférences et de défendre leurs choix. Pour cette édition 2025-2026, la lauréate désignée par les élèves est Christine POMPÉÏ pour son roman *Le Bruit de la colère* (éditions Auzou).

Comme chaque année, le projet s'est conclu par une rencontre avec une autrice, et c'est Catherine CUENCA qui est venue échanger avec les jeunes lecteurs sur son parcours, son métier et ses ouvrages, concluant ainsi une année riche en découvertes littéraires.

Environnement

Moustiques, frelons, eau de pluie : la commune agit pour vous

Moustique tigre : la commune vous aide à riposter

Face à la prolifération du moustique tigre, la municipalité subventionne l'achat de pièges à hauteur de **30 € par foyer**, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Qui peut en bénéficier ?

Tout habitant ayant acheté un piège extérieur anti-larves **entre le 1er avril et le 30 septembre 2026**, un seul par logement. Sont exclus les insecticides, tapettes électriques et dispositifs intérieurs.

Comment demander ?

Dossier à retirer sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie, **à déposer dans les 30 jours suivant l'achat.**

Frelon asiatique : signalez un nid, la destruction est gratuite

Grâce à l'adhésion de la CCEL au Groupement de Défense Sanitaire (GDS), tout nid signalé est désormais détruit gratuitement par un prestataire spécialisé, sur le domaine privé comme public.

Comment signaler ?

Via la plateforme en ligne de GDS (frgdsaura.fr). Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer la démarche en ligne, **la mairie s'en charge pour vous.**

Et si le budget est épuisé ?

Les crédits alloués par la CCEL à GDS ne sont pas illimités. Si des nids étaient signalés après épuisement de l'enveloppe, la commune prendrait le relais et assurerait la prise en charge des interventions.

Eau de pluie : récupérez-la, on vous rembourse la moitié

Dans le cadre de son plan climat, la municipalité reconduit en 2026 son soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Un geste utile à double titre : économiser l'eau du robinet et limiter la prolifération du moustique tigre en évitant les eaux stagnantes.

Quel montant ?

La commune prend en charge **50 % du prix d'achat**, dans la limite de **50 € par foyer**, les demandes sont traitées par ordre d'arrivée.

Comment faire la demande ?

Dossier à retirer à l'accueil de la mairie, à renvoyer **dans les 30 jours avec justificatif de domicile** de moins de trois mois **et preuve d'achat.**

Les haies : rappel de la réglementation applicable en matière de coupe et d'arrachage

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont **interdits pour les agriculteurs** et déconseillés pour les particuliers et collectivités, durant la période de nidification des oiseaux.

Un milieu de vie précieux

Les haies hébergent de nombreuses espèces protégées par le Code de l'Environnement. Elles jouent aussi un rôle clé dans la **prévention des risques naturels** (coulées de boue, inondations) et constituent de précieux brise-vent.

Leur taille ou leur arrachage est susceptible de **causer des préjudices importants à l'environnement**, notamment lors de la période de nidification des oiseaux.

Agriculteurs, attention aux dates !

À partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Pour préserver les oiseaux, l'Office français de la biodiversité recommande d'anticiper les travaux.

- Taille des haies et élagage
À anticiper avant le 15 mars — déconseillé jusqu'au 31 juillet
- Taille des haies — agriculteurs
Interdite du 16 mars au 15 août

Particuliers : vos plantations empiètent sur le domaine public ?

Toute taille doit être réalisée **au droit de la limite de propriété** (mur ou grillage) afin de ne pas gêner le passage des piétons et la visibilité sur la voie publique.

1. Les haies et arbres ne doivent pas **cacher les feux de signalisation ni les panneaux**, y compris en intersection de voirie.
2. Les haies plantées à moins de 2 mètres de la clôture **ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur** (*art. 671 du Code Civil*).
3. Les végétaux ne doivent pas **obstruer la visibilité des véhicules** sur la chaussée.

DES CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LA POLICE MUNICIPALE.

- **3 ANS D'EMPRISONNEMENT MAXIMUM**
- **150 000 € D'AMENDE MAXIMUM**

Attention aux risques juridiques !

Ces peines s'appliquent en cas d'atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques et pour destruction de leur habitat, sans préjudice d'éventuelles retenues au titre de la conditionnalité sur les aides de la politique agricole commune.

La police de l'environnement (agents de la DDT et de l'Office Français de la Biodiversité) est en charge de la constatation des infractions.

Focus sur les déchets abandonnés

Emballages jetés au sol, déchets déposés au pied des conteneurs, encombrants abandonnés dans la rue... Ces mauvais réflexes doivent être évités. Maintenir notre territoire propre est un effort collectif : chacun a un rôle à jouer.

Pourquoi est-ce important ?

Préserver le cadre de vie : les déchets abandonnés dégradent visuellement les espaces dans lesquels nous vivons et nuisent à la qualité de notre environnement quotidien.

Garantir la sécurité et la santé de tous :

les déchets en dehors des contenants prévus ne sont pas sans risque. Ils attirent des nuisibles, vecteurs de maladies. Ils peuvent également gêner les voies de circulation et de passage, créant des risques pour les piétons, cyclistes et automobilistes.

Protéger l'environnement : les déchets abandonnés polluent les sols et les cours d'eau, avec des conséquences sur la biodiversité et la santé humaine.

Limiter les coûts pour tous : au-delà des contraventions encourues, ces incivilités représentent un coût important pour la commune. Des dépenses qui se répercutent directement sur les charges publiques et, in fine, sur vos impôts.

PROPRETÉ ET CADRE DE VIE :

votre commune s'engage activement dans la lutte contre les déchets abandonnés.

DECHETS AU SOL

Emballages, mégots, papiers : ces déchets vont à la poubelle. Ne les jetez pas dans la rue, ni dans la nature.

DEPOTS SAUVAGES

Les dépôts sur l'espace public ou dans la nature sont interdits, quel que soit le déchet. Encombrants, déchets verts, gravats... vous devez vous rendre à la déchèterie.

DEPOTS NON AUTORISES

Interdiction de déposer des déchets hors des conteneurs : tout dépôt en dehors des bacs ou conteneurs mis à disposition est strictement interdit.

Leur présence perturbe la collecte.

Ces infractions peuvent vous coûter de 35€ à 1 500€ d'amende et la confiscation du véhicule.

Des sanctions administratives allant jusqu'à 150 000 € peuvent s'ajouter à ces amendes. *Articles R634-2, R635-8 et R632-1 du code pénal*

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA GESTION DES DÉCHETS : www.smnd.fr

La Municipalité en action

Réception du chantier du giratoire RD318

Un aménagement majeur pour notre commune qui s'est accompagné de la requalification des chemins latéraux, de l'élargissement du chemin de Satolas et de la remise en état des chaussées environnantes.

Un grand merci à tous les partenaires qui ont porté ce projet : SNCF Réseau, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'Est Lyonnais, et bien sûr les équipes de la municipalité.

Et une mention toute particulière à la famille LOUVIER, qui a généreusement ouvert les portes de sa ferme pour accueillir l'apéritif de cette belle journée. Un cadre authentique, à l'image de leur accueil !

Social

Un moment de partage et de gourmandise pour nos aînés

Le CCAS et la municipalité ont eu le plaisir de convier nos aînés à un après-midi gourmand. Ce rendez-vous, placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur, a offert à chacun l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager un agréable moment ensemble.

Ces temps de rencontre sont essentiels car ils favorisent le lien social, encouragent les échanges entre les générations et participent à la lutte contre l'isolement.

Une belle parenthèse de détente et de convivialité, très appréciée par l'ensemble des participants.

Quand aider un proche devient un défi, Le Cocon est là

Vous accompagnez régulièrement un parent âgé, une personne en situation de handicap ou atteinte d'une maladie ? Le Cocon - Maison des Aidants, situé à Mions, est un lieu spécialement conçu pour vous soutenir.

Créé en 2025 par le CCAS de Mions avec le soutien des communes partenaires (Toussieu, Marennes, Saint Pierre de Chandieu et Chaponnay), cet espace accueille les aidants afin de les écouter, les informer et les accompagner dans leurs démarches et leur quotidien.

Dans un cadre chaleureux et convivial, une équipe pluridisciplinaire propose :

- Écoute, soutien et orientation ;
- Accompagnement administratif et juridique ;
- Soutien psychologique ;
- Formations adaptées ;
- Activités de détente et de loisirs ;
- Espace d'information et de documentation ;
- Chambre de répit pour les aidants.

Le Cocon organise également tout au long de l'année des ateliers, conférences, permanences et rencontres favorisant les échanges d'expériences et le partage de conseils.

Lors du comité de pilotage du 12 mai 2026, les élus des communes partenaires ont salué la qualité de l'accompagnement proposé et souligné l'importance de mieux faire connaître ce service de proximité, encore trop méconnu de nombreux aidants.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Rencontre conviviale entre aidants organisée le **samedi 26 septembre - 14h, salle Marcelle Genin**. Ce temps d'échange permettra aux personnes concernées de se rencontrer, de partager leurs expériences et de découvrir les ressources et accompagnements proposés par le Cocon.

Parce que les aidants comptent aussi, le Cocon leur offre un lieu ressource pour souffler, s'informer et trouver un accompagnement adapté à leurs besoins.

Le Cocon | *Maison des Aidants*

2 Allée du Château, 69780 Mions

maisondesaidants@mions.fr

04 72 23 26 16

Rentrée sociale, quand la mairie et le CCAS se mobilisent pour vous

Deux entités liées, un même objectif : prendre soin de tous.

L'action sociale repose sur deux piliers complémentaires : la municipalité, qui met en place services et animations pour les habitants, et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), structure rattachée à la mairie mais disposant de son propre fonctionnement, de son budget et de son conseil d'administration présidé par le maire.

Le CCAS est plus spécifiquement dédié à l'accompagnement des personnes en difficulté et au soutien aux séniors.

À partir de septembre, de nombreuses actions se (re)mettent en place.

Du côté du CCAS : accompagnement, lien social et solidarité

- **Atelier mémoire** une fois par mois (pour les séniors).
- **Jeux et loisirs créatifs** un mercredi par mois, (pour les séniors).
- **Bureau social** ouvert le jeudi de 17 h à 19 h, pour une aide aux démarches administratives (ouvert à tous).
- Permanence d'un **avocat-conseil** le premier mardi du mois, de 18 h à 19 h (pour tous).
- **Première « rencontre entre aidants »**

En fin d'année, les séniors pourront compter sur les traditionnels **colis de Noël, un après-midi gourmand et une réception festive**.

Du côté de la mairie : des services pour les séniors

Des transports en minibus seront organisés deux fois par mois, le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi :

- Le matin, pour effectuer les **courses alimentaires**.
- L'après-midi, pour se rendre à la **médiathèque de Rajat**.
- **"Sport Santé Sénior"** chaque lundi, de 14 h à 16 h au gymnase, pour bouger et se retrouver dans une ambiance conviviale.

Le **restaurant scolaire**, c'est aussi pour vous !

Les habitants de plus de 70 ans peuvent déjeuner au restaurant scolaire de la commune. Un repas chaud, équilibré et complet, servi à tarif très accessible de 7,54 € et surtout, l'occasion de partager un moment convivial et de ne pas rester seul à table le midi.

Pour en bénéficier, inscrivez-vous en mairie. N'hésitez pas à franchir le pas et faites un essai, cela ne vous engage à rien de définitif.

Le CCAS sera présent au Forum des associations le 5 septembre et au marché de Noël, avec des livres issus du désherbage de la bibliothèque où chacun pourra donner ce qu'il veut au profit du CCAS.

Animations & événementiel

« Arborescence » investit la rue piétonne

Du 30 mai au 30 septembre, la rue piétonne du Clos du Centre accueille une exposition photographique en plein air signée Sabine Andrieux Burle. Intitulée « Arborescence », cette série de grands formats propose un voyage contemplatif au cœur des espaces naturels.

Photographe de métier depuis de nombreuses années, Sabine Andrieux Burle a développé une démarche artistique centrée sur les conditions d'apparition du visible, lumière, matière, texture.

À travers jeux de cadrage et de superposition, elle explore les frontières entre figuration et abstraction, faisant naître des paysages presque irréels, méditatifs, où chaque regard se réinvente.

Le vernissage de l'exposition s'est tenu le 30 mai en présence de l'artiste, offrant aux habitants l'occasion de découvrir ce travail sensible et de partager un moment d'échange convivial au cœur du village.

L'exposition est accessible librement tout au long de l'été. Pour en savoir plus sur le travail de Sabine Andrieux Burle : www.sabine-photos.fr

Les After-Week sont de retour !

Après le succès de l'édition 2025, les After-Week ont repris du service le 12 juin sur la place Charles de Gaulle !

Chaque vendredi soir jusqu'au 10 juillet, la place se transforme à nouveau en cœur battant du village, avec au programme concerts en plein air et cette année, c'est à des associations que la municipalité a décidé de confier la restauration. Une ambiance chaleureuse et familiale, une pause bien méritée en fin de semaine, un rendez-vous que beaucoup attendaient est de retour.

Que vous veniez entre voisins, en famille ou entre amis, il y a une place pour tout le monde.

Alors rejoignez-nous et terminons cette saison avec la traditionnelle Fête nationale, qui cette année aura exceptionnellement lieu dans le parc de Rajat !

Parc de Rajat : le rendez-vous nature fait son retour !

Fort du succès de l'an dernier, la municipalité a renouvelé l'ouverture de l'espace pédagogique du Parc de Rajat et l'engouement ne s'est pas démenti !

Le samedi 6 juin, petits et grands ont de nouveau franchi les portes des enclos pour approcher les animaux, les observer et leur distribuer des friandises. L'apiculteur en charge des ruches pédagogiques était également au rendez-vous pour partager sa passion et sensibiliser petits et grands au rôle indispensable des abeilles dans notre écosystème.

Les familles ont répondu présentes en nombre, confirmant que ce rendez-vous nature est désormais bien attendu.

La cérémonie des Arbres de Naissance : une tradition qui prend racine

Pour clôturer cette journée, les familles se sont réunies en fin d'après-midi autour d'un rendez-vous désormais incontournable de la vie municipale : la cérémonie des Arbres de Naissance.

Pour cette 4^{ème} édition, les parents des enfants nés en 2025 ont pu choisir, parmi une cinquantaine de jeunes arbres, celui qui portera le prénom de leur enfant. Ce geste symbolique fort unit durablement chaque jeune Saint-Pierrard à son environnement.

Le Département s'est une nouvelle fois associé à l'événement en offrant à chaque nouveau-né l'album de Marie Quentrec, « Le Cadeau ». Labellisé « Premières Pages » par le Ministère de la Culture, cet ouvrage accompagnera les tout-petits dans leur découverte des mots et du monde.

Le Point sur...

Le climat ça commence ici : comprendre, agir ensemble

Le 5 juin, le monde entier célèbre la Journée mondiale de l'environnement. Cette année, les Nations Unies ont choisi un thème ambitieux : repenser notre rapport au climat, au-delà des seules émissions de gaz à effet de serre. Un appel à transformer nos façons de vivre, de produire, de nous déplacer.

Mais cette grande ambition planétaire, que signifie-t-elle à Saint Pierre de Chandieu ?

Elle signifie que le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine. Il est déjà là, dans nos étés qui s'allongent, dans nos nappes phréatiques qui peinent à se recharger, dans nos agriculteurs voisins qui adaptent leurs cultures. Notre territoire semi-rural, aux portes de la métropole lyonnaise, est en première ligne.

Ce dossier n'est pas là pour alarmer, mais pour informer. Comprendre ce qui se passe sur notre territoire, c'est la première étape pour agir chacun à son niveau, et ensemble.

CHIFFRES CLÉS - NOTRE RÉGION FACE AU CLIMAT

- **+2,1 °C de réchauffement** moyen en AuRA depuis les années 60
- **27 jours de canicule** enregistrés à l'été 2025 en AuRA
- **780 décès liés à la chaleur** en AuRA à l'été 2025
- **+3,5 °C de hausse** des températures estivales depuis 1960
- **134 stations hydrométriques en rupture** fin août 2025
- **36 jours de canicule/an** à Lyon d'ici 2070 (contre 10 aujourd'hui)

Un territoire déjà touché

Il fut un temps où l'on parlait du changement climatique comme d'un risque futur. Ce temps est révolu. En Auvergne-Rhône-Alpes, les données scientifiques sont sans appel : la région a déjà gagné 2,1 °C en moyenne depuis les années 60, et jusqu'à 3,5 °C l'été. Ce réchauffement, invisible sur un thermomètre un matin d'avril, change en profondeur la réalité de nos territoires.

Les étés qui brûlent

L'été 2025 restera dans les mémoires. Avec 27 jours de canicule enregistrés dans notre région, c'est le 3e été le plus chaud depuis 1900. Les conséquences sanitaires ont été réelles et documentées : près de 780 décès ont été attribués à la chaleur en Auvergne-Rhône-Alpes sur l'ensemble de la saison. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentaient les trois quarts des victimes. Des chiffres qui nous rappellent que nos aînés sont en première ligne, et que la solidarité de voisinage n'est pas un vœu pieux, c'est une nécessité vitale.

L'eau, bien précieux et fragilisé

À l'automne 2025, les 8 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes ont simultanément connu des restrictions d'eau. Un pic inédit. 134 stations de mesure des cours d'eau ont enregistré des niveaux critiques fin août. Pour nos terres agricoles périurbaines, qui font la richesse et l'identité de notre commune, la sécheresse n'est plus une exception. Elle devient la norme.

Lyon se réchauffe...et nous aussi

Saint Pierre de Chandieu se situe dans l'orbite directe de la métropole lyonnaise, identifiée par les experts comme l'une des villes françaises les plus exposées aux extrêmes de chaleur. Les projections sont claires : à l'horizon 2070, si rien ne change, Lyon pourrait connaître 36 jours de canicule par an contre 10 aujourd'hui. L'effet dit « d'îlot de chaleur urbain », jusqu'à 10 °C d'écart entre le centre-ville et les campagnes alentour, fait de notre commune semi-rurale un refuge potentiel... à condition de préserver nos espaces naturels et agricoles.

Ce que nous pouvons faire

Face à ces réalités, deux attitudes sont possibles : la sidération ou l'action. Nous choisissons l'action. Et bonne nouvelle : à notre échelle de commune semi-rurale, les leviers existent, et certains sont à portée de jardin.

Chez vous

- Installez un récupérateur d'eau de pluie
- Paillez vos plantations pour limiter l'évaporation
- Coupez les appareils en veille (jusqu'à 10% de la facture)
- Préférez des essences d'arbres locales et résistantes à la sécheresse
- Réduisez la climatisation et privilégiez la ventilation nocturne

Dans vos déplacements

- Privilégiez le vélo et la marche pour les courtes distances
- Pratiquez le covoiturage sur les trajets domicile-travail
- Regroupez vos courses pour limiter les déplacements
- Adoptez l'éco-conduite si vous utilisez la voiture
- Renseignez-vous sur les aides à l'acquisition d'un véhicule propre

Parole d'expert — 3 questions à...

Marie-Claire Bertholet, climatologue et chargée de mission auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)

Le changement climatique, c'est vraiment visible à notre échelle ?

« Absolument. Les agriculteurs de notre secteur le voient chaque saison : les calendriers de culture avancent, les épisodes de gel tardif côtoient des sécheresses estivales de plus en plus sévères. La vallée du Rhône toute proche concentre les phénomènes extrêmes, chaleur, pollution, manque d'eau. Ce n'est plus de la prospective, c'est du quotidien. »

Est-ce qu'une commune de 5 000 habitants peut vraiment changer les choses ?

« Oui, et de deux façons. D'abord par ses propres choix : végétalisation, gestion de l'eau, mobilité douce, préservation des terres agricoles. Ensuite par l'exemple et la sensibilisation.

Quand une commune montre qu'agir est possible et concret, elle entraîne ses habitants. Le changement climatique se combat à toutes les échelles, et le local est souvent celui où l'action est la plus rapide. »

Que conseillerez-vous aux habitants de Saint Pierre de Chandieu ?

« De ne pas sous-estimer leur pouvoir. Le jardin, les achats, les déplacements : chaque choix compte. Et surtout, de s'informer sans céder à la sidération. Le catastrophisme paralyse ; la connaissance, elle, libère. Rejoindre des initiatives collectives — qu'elles soient communales, associatives ou de voisinage, multiplie l'impact de chaque geste individuel. »

Ce que fait notre commune

Saint-Pierre-de-Chandieu s'engage. Sans attendre les grandes décisions nationales, votre commune agit concrètement :

- Réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- Plantation d'arbres et végétalisation des espaces publics
- Mise en place d'un plan local de prévention des déchets
- Sensibilisation des enfants au tri et à l'environnement en lien avec les écoles
- Réflexion engagée sur la gestion économe de l'eau dans les espaces verts communaux
- Lutte contre l'artificialisation des sols : préservation des terres agricoles périurbaines

La transition écologique est une priorité de notre mandat 2026-2032. Chaque décision municipale intègre un regard environnemental.

Et demain ?

Le changement climatique est l'affaire de tous. Des grandes puissances qui négocient les accords internationaux jusqu'au citoyen qui décide comment chauffer sa maison ou arroser son jardin. Entre les deux, il y a la commune, échelon de proximité, espace de l'action concrète et du lien humain.

Saint Pierre de Chandieu ne prétend pas sauver la planète à elle seule. Mais elle peut, et elle doit, être un endroit où l'on prend ce défi au sérieux. Où l'on transmet aux jeunes générations un territoire vivant, des sols fertiles, de l'eau propre, des espaces de nature préservés.

À retenir

- Notre région s'est réchauffée de +2,1 °C depuis les années 60. C'est une réalité, pas un scénario.
- L'eau se raréfie. Chaque geste d'économie compte, chez vous comme dans les espaces publics.
- Notre territoire semi-rural est un atout : préservons nos terres agricoles, nos haies, nos espaces naturels.
- La commune agit, vous aussi vous pouvez agir. Ensemble, l'impact est démultiplié.

Les compétences de la CCEL

L'intercommunalité exerce un ensemble de compétences au service du développement et de l'aménagement du territoire. De l'économie à la mobilité, en passant par l'environnement ou l'habitat, elle agit au quotidien pour répondre aux besoins des habitants, accompagner les communes et porter des projets structurants.

Aménagement du territoire

- Participation à l'élaboration et au suivi des documents de planification stratégique
- Accompagnement des communes dans les opérations d'aménagement urbain
- Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte de six communes (service mutualisé)

Développement économique

- Aménagement et entretien des zones d'activités
- Faciliter l'implantation d'entreprises sur le territoire
- Accompagnement à la création et au développement des entreprises
- Animation du tissu économique

Voirie communautaire

- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Fauchage de l'ambroisie
- Entretien des bassins de rétention situés dans les zones d'activités

Habitat

- Élaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement du parc social
- Amélioration de l'habitat privé, soutien à la rénovation thermique et à l'adaptation des logements
- Aménagement, entretien et gestion de 4 aires d'accueil des gens du voyage

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Élaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Développement et préservation de l'activité agricole
- Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

Mobilité

- Élaboration et mise en œuvre du plan cyclable
- Encourager les modes de déplacement doux
- Développer les transports collectifs et le covoiturage en lien avec SYTRAL MOBILITÉS

Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques

(IRVE - déléguées au SYDER)

Le numérique dans les écoles élémentaires

État civil

(Jusqu'au 27 juin)

MARIAGES

- DOUAUD Jonathan-Aubrey & LHUILLER Marie-Elise : 02 mai
- GENTHON Mathieu & LEE Ariane : 06 juin
- ERNST Aurélien & DIAMANTE Caroline : 12 juin
- CART Romain & CENNAMI Giovanna : 27 juin

PACS

- ALIAGA Fabien & CANET Emilie : 12 juin
- VARGUI Nino & COOPER Louann : 19 juin

NAISSANCES

- VISSAC Apolline, Jeanne : 07 avril
- MALBERT Noé, Jean : 14 avril
- PALLADINO Elena, Anastatia : 17 avril
- LY Soann : 18 avril
- CAPLAIN Léo, Malo : 04 mai
- SUIGNARD RICCI Luca : 05 mai
- SCHIAPPA Emilio : 07 mai

DÉCÈS

- MAS Yves, Jean-Pierre : 11 avril
- GINET Michèle, Françoise, épouse DOLLE : 18 avril
- BALANDRAS Thierry, Jacques : 21 avril
- BÉNAS Alain : 9 mai
- AEDO Albert, Claude : 17 mai

- NOVÉ Jacqueline, épouse NAVARRA : 26 mai
- NAVARRA Salvatore : 01 juin
- MASSÉ Eric, André : 08 juin
- ALIAGA Fabien & CANET Emilie : 12 juin
- VARGUI Nino & COOPER Louann : 19 juin